



Conversion d'un chauffage collectif dit de base en un chauffage collectif "hors gel"

Par **FERMAUT**, le **18/12/2018** à **17:38**

Dans une résidence de montagne avec peu de résidents à l'année, est-il possible de modifier le règlement de copropriété pour remplacer la mention d'un "chauffage collectif de base" (câbles chauffant dans les dalles de sol) par la mention à "un chauffage hors-gel des parties communes" (sous-sol et paliers) sachant que les appartements sont déjà équipés d'un chauffage privatif ? En pratique il s'agira donc de demander aux copropriétaires d'assurer le hors-gel des parties privatives.

Quel serait alors le mode vote en assemblée générale ?

Je vous remercie de votre réponse.